

Genèse et bilan du programme Sud Expert Plantes (2006-2012)

Eric CHENIN
IRD, France

Jean-Patrick LE DUC
MNHN, France

Maité DELMAS
MNHN, France

Kouami KOKOU
Université de Lomé, Togo

Claudine RAMIARISON
CIDST-Mesupres, Madagascar

Noëline RAONDRY RAKOTOARISOA
Unesco, France

Bonaventure SONKE
Université Yaoundé I, Cameroun

Lors du Sommet de la Terre à Rio en 1992, les experts ont relevé que les menaces sur les espèces et les écosystèmes n'ont jamais été aussi graves. La Convention sur la diversité biologique (CDB) a été adoptée lors de ce sommet, consacrant la préservation de la biodiversité comme un enjeu essentiel du développement durable. Dès son entrée en vigueur, la CDB a élaboré sept programmes d'actions et plusieurs programmes transversaux dont l'un intitulé « Stratégie mondiale de la conservation des plantes » (SMCP), adopté en 2002. C'est dans le cadre de ce programme SMCP que s'est inscrite la construction du programme « Sud Expert Plantes » (SEP) puis de SEP Développement Durable (SEP2D).

Lors du Sommet de la Terre à Johannesburg en 2002, où M. Jacques Chirac, président de la République française, a lancé son célèbre « Notre maison brûle et nous regardons ailleurs... », il est clairement apparu que les pays du Sud, les plus riches en espèces et en écosystèmes, éprouvaient d'importantes difficultés pour défendre leur biodiversité. Ainsi, à l'issue de ce sommet, le ministère français des Affaires étrangères et européennes (MAEE) a décidé de lancer une initiative visant « à aider les pays du Sud à mieux gérer leur biodiversité et à mieux défendre leurs intérêts dans les négociations internationales ». Cette initiative, financée par le Fonds de solidarité prioritaire (FSP) du MAEE, avait pour objectif de « renforcer les capacités scientifiques au Sud et de rapprocher les scientifiques des décideurs et des acteurs ». La conception, confiée à Alain

Leplaideur, chercheur du Cirad détaché au MAEE, s'est appuyée sur un réseau d'une vingtaine d'experts français (IRD, MNHN, Cirad, université Paris VI, CNRS) qui ont travaillé ensemble à l'orientation générale de l'initiative.

La réflexion s'est assez vite focalisée sur le règne végétal, pour quatre raisons essentielles : (1) son rôle primordial dans les écosystèmes et les réseaux trophiques ; (2) son importance pour l'alimentation humaine et l'économie ; (3) la cohérence et la relative homogénéité du règne végétal comparé au règne animal ; et (4) la cohésion de la communauté des botanistes. Le programme a d'emblée été considéré sous deux angles complémentaires : la préservation de la biodiversité et le développement de capacités au Sud. Par ailleurs, la valorisation de la biodiversité végétale a été intégrée dans la réflexion sur sa préservation. L'objectif du programme était ainsi précisé : « [...] renforcer la capacité scientifique des pays du Sud à connaître, préserver et valoriser durablement leur biodiversité végétale ». Les pays cibles ont été identifiés : ce seront tous les pays de la zone de solidarité prioritaire, sauf le Suriname – jugé trop isolé des autres pays –, soit 22 pays d'Afrique de l'Ouest et centrale, de l'océan Indien et d'Asie du Sud-Est.

Grâce aux collaborations de long terme au Sud menées par l'IRD, le MNHN et le Cirad, un groupe de spécialistes associant des représentants de chacun des 22 pays a également été identifié et impliqué dans la conception détaillée du programme. Le texte décrivant l'initiative a ainsi été élaboré collectivement par les experts français et du Sud, au travers d'échanges à distance et de missions de concertations régionales qui ont donné lieu, fin 2003, à un programme finalisé et chiffré, avec trois composantes : formation et séminaire, appui aux collections et aux réseaux, et recherche.

L'animation sera assurée par un conseil scientifique, un comité de pilotage, et quatre commissions régionales. Il est prévu d'inscrire l'initiative dans le contexte international en associant l'organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) pour la formation et le Global Biodiversity Information Facility (GBIF) pour les collections.

En juillet 2004, le programme est approuvé par le comité interministériel français : projet FSP n° 2004-33, intitulé « Appui aux expertises scientifiques en biologie végétale dans les pays francophones de la ZSP¹. Initiative Sud Expert Plantes ». Sa conduite sera confiée à l'IRD, avec un financement de 3,2 M€ sur 4 ans. En janvier 2005, la conférence internationale « Gouvernance et biodiversité » à Paris conforte l'importance du programme : les experts apportent en effet des preuves de l'accélération de la dégradation subie par la biodiversité (disparition d'espèces, mise en danger des écosystèmes, etc.) et ils appellent à une action internationale déterminée. C'est ainsi qu'est organisé le comité de lancement de SEP en juillet 2006, puis la signature le 30 août 2006 de la lettre de commande à l'IRD par le MAEE.

¹ Zone de solidarité prioritaire du ministère français des Affaires étrangères

Le programme Sud Expert Plantes

Les activités ont été initiées dès septembre 2006 avec le recrutement de quatre coordinateurs régionaux et la tenue des premières réunions du conseil scientifique et du comité de pilotage. Les termes de référence des appels à projets pour les composantes « appui » et « recherche » ont été validés ; 350 K€ sont alloués à l'insertion des collections dans le GBIF. Les appels à projets sont lancés en novembre 2006, des questionnaires sont diffusés pour la formation et les séminaires, un comité pédagogique est mis en place, et le secrétariat du GBIF a préparé un plan d'action conjoint entre SEP et sa propre initiative au Sud Cepdec, dotée de 400 K€ par la coopération danoise.

Le programme SEP a été conçu comme un cadre doté d'un financement important mis à la disposition des scientifiques des 22 pays cibles pour leur recherche, leur formation et leurs collections. Le premier critère de sélection des projets et des actions a été la qualité scientifique, sans discrimination entre pays, entre disciplines du végétal, ni entre science fondamentale ou appliquée. Les autres critères ont été l'importance des enjeux couverts en termes de biodiversité, l'interdisciplinarité, la dynamique Sud-Sud régionale et inter-régionale, et l'inscription dans le cadre international. L'implication des sciences sociales a été encouragée. Par ailleurs, en matière de biodiversité, à côté du végétal terrestre, les champignons et les algues ont également été pris en considération.

Cent-quarante réponses ont été reçues pour la première étape des appels à projets, soumises par 110 porteurs originaires de 80 institutions dans 20 pays. Puis, 86 réponses ont été reçues dans une seconde étape, à l'issue de laquelle, en juin 2007, 49 projets ont été sélectionnés par le comité de pilotage après analyse et proposition du conseil scientifique. En outre, le programme conjoint SEP-Cepdec du GBIF, couvrant les 22 pays cibles, est adopté. Début 2008, tous les projets de recherche et d'appui aux collections ont démarré.

Au-delà des critères indiqués ci-dessus, les projets ont été sélectionnés avec une volonté d'équilibre entre les régions, les pays, les biomes et les disciplines. Par ailleurs, la synergie était encouragée entre la recherche, l'appui aux collections, l'alimentation, ainsi que l'utilisation des données du GBIF. Les disciplines – de la systématique à l'ethnobotanique, en passant par la phylogénie, l'écologie, la phytogéographie, l'architecture des plantes, ou encore les descriptions informatisées d'espèces –, étaient représentées de manière aussi équilibrée que possible dans les projets de recherche. Au bilan, seize pays ont obtenu la conduite d'un ou plusieurs projets, parmi lesquels certains mieux représentés, comme Madagascar (neuf projets) et le Cameroun (cinq projets). Sur les 49 projets financés, cinq étaient à dimension régionale et deux inter-régionale. Par ailleurs, les six pays n'ayant pas obtenu la conduite d'un projet ont été impliqués en tant que partenaires de certains des 49 projets financés.

L'implication des sciences sociales, pourtant encouragée dans l'appel à projets de recherche, est restée faible, peut-être du fait d'un déficit d'information du programme SEP auprès de la communauté concernée. Un seul projet de recherche mobilisant fortement les sciences sociales a pu être retenu. Celui-ci a toutefois dû être interrompu en raison d'un manque de résultats et de perspectives.

Encadré I Hommage à Jean-Noël Labat (1959-2011)



Jean-Noël Labat, l'un des piliers du programme SEP.

Sud Expert Plantes n'aurait pas eu la même envergure sans Jean-Noël Labat, qui a joué un rôle crucial dans la conception et la mise en œuvre du programme SEP, comme dans l'élaboration de SEP2D.

Jean-Noël Labat était professeur au MNHN, responsable scientifique de l'herbier national et vice-président du conseil scientifique du MNHN.

Botaniste systématique de renom, il a découvert la systématique au cours des années 1980, en étudiant les chênes du Mexique. Il est recruté en 1989 au MNHN en tant que maître de conférences. Responsable de l'équipe de botanique en 2002, nommé professeur en 2005, il a ensuite pris la charge de responsable scientifique des collections botaniques, incluant l'herbier national, en 2008. On lui doit la mise en place de la base de données « Sonnerat », consacrée à l'informatisation des collections de l'herbier du MNHN. Cet outil remarquable a permis la mise en ligne de 6 millions de spécimens à travers la grande rénovation de cet herbier (2008-2012).

Jean-Noël Labat a beaucoup travaillé dans les îles de l'océan Indien, en particulier à Madagascar et aux Comores, mais également en Nouvelle-Calédonie. Il a collaboré avec de nombreux chercheurs français et étrangers, a décrit près d'une centaine de nouvelles espèces et de nouveaux genres et a participé au grand ouvrage *Leguminosae of Madagascar* du Royal Botanic Gardens, Kew (Grande-Bretagne). Il a, grâce à ses activités de terrain et à son implication dans les collections, redynamisé les relations entre systématiciens et spécialistes de l'écologie et de la conservation de la biodiversité.

Jean-Noël Labat aura été un personnage très influent du monde de la botanique, comme en témoigne la plantation d'un arbre au Jardin des Plantes de Paris, la stèle érigée en son honneur au parc botanique et zoologique de Tsimbazaza à Antananarivo et l'hommage qui lui est rendu dans l'herbier national des Comores, qui porte son nom.

La passion de Jean-Noël Labat pour la botanique tropicale et son goût pour la coopération avec la communauté botanique du Sud faisaient de lui un avocat naturel de la cause de Sud Expert Plantes auprès des décideurs et des partenaires. Son appréhension globale des enjeux afférents, sa compréhension du potentiel des nouvelles technologies et son ouverture interdisciplinaire ont fait de lui un guide engagé et éclairé dans la conception du programme. Acteur clé de la phase d'élaboration de Sud Expert Plantes, Jean-Noël Labat a ensuite été, au sein du conseil scientifique, l'un des principaux animateurs du programme. Sa vision aura amplement orienté la mise en œuvre de cette initiative.

C'est au retour de la conférence de 2010 de l'AETFAT, à Madagascar, que les premières alertes ont abouti au diagnostic de son cancer. Hospitalisé, il a continué à se préoccuper du bon déroulement des actions de Sud Expert Plantes, appelant encore, depuis son lit d'hôpital, quelques jours avant la fin, pour s'enquérir de sujets de stage pour les étudiants du master Sud-Nord que SEP a permis de créer.

Concluons avec le témoignage ci-dessous, qui figure parmi les nombreux hommages à Jean-Noël Labat déposés sur le site web du programme : <http://www.sud-expert-plantes.ird.fr/actualites/JNL>

« Jean-Noël avait été l'un des inspireurs et des acteurs les plus engagés, depuis fin 2002, dans la conception de l'initiative SEP. Et il a ensuite très largement contribué à son animation et à son succès. Malgré ses soucis de santé, Jean-Noël est resté jusqu'au bout très attentif et disponible pour SEP et pour les botanistes du Sud. Jean-Noël laissera dans SEP un vide que nous ne pourrons combler. Mais sa mémoire nous accompagnera dans la prochaine phase qu'il avait déjà contribué à esquisser. »

Eric CHENIN, secrétaire exécutif SEP-IRD, AIRD.

Les années 2008 à 2011 ont été ainsi consacrées à la mise en œuvre des 49 projets de recherche et d'appui aux collections, ainsi que du programme SEP-Cepdec du GBIF. Un appui fort a par ailleurs été apporté aux réseaux de botanistes, au travers d'actions de formation d'enseignants, d'ateliers², de séminaires³, de conférences internationales⁴, et de soutien à la participation des scientifiques aux grands rendez-vous internationaux sur la biodiversité (Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, Cites, Union internationale pour la conservation de la nature, UICN, Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques, SBSSTA et la Conférence des Parties, COP, de la CDB).

2 Échange d'expérience entre herbiers, constitution du réseau d'experts Carla avec l'UICN, etc.

3 Séminaires de formation pour les enseignants, ateliers régionaux de formation technique à la gestion et à la numérisation des collections, séminaires nationaux et régionaux de sensibilisation et de formation aux outils du GBIF, etc.

4 Conférence de l'Association pour l'étude taxonomique de la flore d'Afrique tropicale (AETFAT) 2007 à Yaoundé, AETFAT 2010 à Antananarivo, Symposium sur la flore du Cambodge, du Laos et du Vietnam en 2008 à Phnom Penh, etc.

Un master international Sud-Nord en biodiversité végétale a été lancé à la rentrée 2009, qui a ensuite inspiré et étendu au Sud le master Erasmus Mundus TropiMundo. Le cursus alterne toujours actuellement des semestres de cours au Sud intégrant une école de terrain (Cameroun et Sénégal) et des semestres au Nord (Paris et Bruxelles). Les promotions sont mixtes Sud-Nord, les enseignements du Sud et du Nord sont considérés d'égale importance, et les crédits acquis au Sud sont acceptés par les établissements du Nord pour délivrer leur diplôme. Au cours des trois premières promotions, 42 étudiants du Sud ont été diplômés.

Réalisations et résultats clés de SEP

Le programme SEP a œuvré pour le développement durable des capacités scientifiques du Sud :

- en agissant conjointement dans plusieurs domaines : formation, recherche, appui (collections et réseaux) et séminaires (conférences scientifiques et séminaires liés à la CDB et à sa mise en œuvre) ;
- en privilégiant, par des appels à projets, la qualité scientifique, la coopération Sud-Sud, les opérations interdisciplinaires, et les priorités exprimées par les scientifiques du Sud ;
- en s'appuyant sur l'existant : institutions, programmes connexes en cours ;
- en impliquant les grandes structures internationales pérennes : Unesco, GBIF, Agence universitaire de la francophonie (AUF) ;
- et en visant la mise en place et le renforcement de dispositifs structurants, opérationnels et pérennes, aux échelles nationales, régionales et inter-régionales.

Les résultats clés sont les suivants (encadré 2) :

- **réseaux** : mise en place ou renforcement des réseaux nationaux de données sur la biodiversité autour des points nodaux GBIF ; renforcement des réseaux régionaux de botanistes d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale ; extension aux Comores du réseau malgache ; création d'un réseau régional d'experts sur le statut UICN des plantes d'Afrique centrale ;
- **conférences et séminaires** : création d'une conférence internationale bisannuelle en Asie ; soutien à l'organisation et à la participation francophone lors des sessions de la conférence trisannuelle AETFAT à Yaoundé (2007) et Antananarivo (2010) ; participation de neuf botanistes aux rendez-vous internationaux de la CDB ;
- **formation** : création d'un cursus de master international Sud-Nord étendant au Sud, pour la botanique, le dispositif Erasmus d'échange d'étudiants et de crédits d'enseignement ; 42 étudiants du Sud formés dans les trois premières promotions ; formation continue de 43 enseignants-chercheurs issus de quinze pays, et de 195 professionnels issus de 22 pays ;

– **herbiers** : création de quatre herbiers nationaux (Cambodge, Comores, Laos et Mauritanie) ; modernisation de onze herbiers et jardins botaniques ; numérisation d'un tiers des collections (sur un total de 660 000 spécimens) ;

– **recherche** : production de 98 publications, dont 36 dans des revues indexées à l'Institut for Scientific Information (ISI), dont neuf avec un facteur d'impact supérieur à 2, et deux avec un facteur d'impact de 3,889.

Globalement, le programme SEP a revitalisé et structuré en réseau la communauté scientifique du végétal au Sud et a modernisé ses outils. La reconnaissance internationale du programme est attestée notamment par le fait qu'il a été cité en séance plénière, lors de la COP 10 à Nagoya, comme un « modèle de co-développement et de collaboration Sud-Sud ». Le retour positif et les nombreux acquis ont conduit le MAEE à susciter et accompagner le montage d'une nouvelle phase.

Réflexions préparatoires à une suite du programme SEP

Dès mars 2009, sur la proposition du conseil scientifique, le comité de pilotage mandate le secrétariat exécutif pour organiser une réflexion destinée à préparer une suite au programme SEP. Un groupe de travail composé des membres du conseil scientifique est mis en place et se réunit en juillet 2009. Dès cette première réunion, les grandes orientations sont proposées : après une première phase consacrée à renforcer les fondements de la recherche botanique du Sud, la nouvelle phase devra valoriser et consolider les acquis, mais surtout travailler sur l'interface entre recherche et action, en particulier à travers les activités industrielles.

Les commissions régionales se mobilisent alors pour préciser les priorités de cette nouvelle phase et les partager avec le secrétariat exécutif. Des contacts sont pris avec des partenaires internationaux susceptibles de s'impliquer dans la prochaine phase : notamment Bioersity International, le Consortium for the Barcoding of Life, Conservation International, l'UICN, les jardins botaniques de France et des pays francophones et Botanic Gardens Conservation International. La direction des relations internationales du MNHN est particulièrement active dans la mobilisation des partenaires internationaux.

En plus des travaux menés par le groupe de travail et les commissions régionales pour une suite à apporter au programme SEP, les réflexions ont été enrichies et valorisées à l'occasion de plusieurs événements organisés par SEP en 2010, notamment un séminaire en marge de l'AETFAT (Antananarivo) fin avril, une manifestation en marge de la COP de la CDB (Nagoya) en octobre, deux réunions partenaires-bailleurs en novembre (MNHN et Quai d'Orsay).

Encadré 2 Les principaux résultats chiffrés du programme SEP

Formation

- Formation de formateurs : 43 formateurs de quinze pays formés dans les disciplines fondamentales de la biodiversité végétale.
- Formation technique : 195 professionnels de 22 pays formés aux techniques d'inventaire, de gestion et numérisation de collection, et d'exploitation des données primaires sur la biodiversité.
- Formation diplômante : un master international créé en biodiversité végétale tropicale, avec des semestres alternés Nord-Sud, qui valorise des enseignements préexistants au Nord et au Sud. Ces cursus débouchent sur un diplôme de niveau international et forment des spécialistes : futurs enseignants-chercheurs, futurs professionnels de la gestion, conservation et valorisation de la biodiversité. Au bilan, 42 étudiants du Sud sont formés dans les trois premières promotions.

Séminaires et conférences

- Une nouvelle conférence internationale créée en Asie sur la flore de l'Asie du Sud-Est continentale, avec deux sessions (Phnom Penh 2008 et Hanoï 2010) qui ont accueilli chacune environ 300 participants.
- Un réseau régional d'experts (Carla, Central African Red List Authority) qui évalue le statut UICN des plantes d'Afrique centrale.
- L'appui et le renforcement de la participation francophone à deux sessions de la conférence AETFAT (2007 à Yaoundé et 2010 à Antananarivo).
- Participation de trois botanistes à l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologique (OSASTT) à Paris en 2007 et de six botanistes à la COP 10 à Nagoya en 2010, au sein de leurs délégations nationales respectives.

Appui aux collections et au déploiement du GBIF au Sud

- Une forte reconnaissance et un partenariat solide avec le GBIF : le programme SEP a contribué à déployer le GBIF au Sud et à organiser les réseaux nationaux sur la biodiversité.
- Quatre herbiers nationaux créés : au Cambodge, aux Comores, au Laos et en Mauritanie.
- Rapprochement des deux grands herbiers de Madagascar, qui ont pour la première fois collaboré durant plusieurs années dans un même projet commun de modernisation.
- Rapatriement physique de plusieurs centaines de doubles de spécimens du MNHN vers les herbiers du Laos, du Cambodge et du Vietnam : cette opération extrêmement rare a été réalisée par des botanistes de ces trois pays qui ont passé ensemble plus d'un mois au MNHN à étudier les collections issues de leur pays et à identifier les spécimens dont des doubles pouvaient être prélevés, puis à conditionner et rapatrier ces doubles.

- Extension du plus grand jardin botanique de Madagascar, pour accueillir une collection spécifique consacrée aux plantes médicinales.
- Renforcement et modernisation du jardin botanique de Lomé.
- Renforcement et modernisation de quatorze collections d'herbiers.
- Numérisation d'un tiers (190 000 spécimens) des collections soutenues (total de 664 000 spécimens), contribuant fortement à en faire des outils opérationnels, pour la recherche et pour l'expertise, au service de la conservation et de la valorisation durable de la biodiversité, de la décision en matière d'aménagement, et de l'évaluation du changement climatique et de son impact sur la biodiversité.
- Enrichissement des collections de nombreux herbiers grâce aux spécimens collectés dans le cadre des projets de recherche.
- Rédaction de divers rapports, publications et posters.
- Organisation de nombreuses sessions de formation, d'actions de sensibilisation du public aux enjeux de la biodiversité et des collections, d'actions de communication, y compris via les médias écrits et audiovisuels.

Recherche

- Résultats scientifiques probants, obtenus par des consortiums qui ont acquis une expérience du montage et de la conduite de projets de dimension nationale, régionale et internationale.
- Collecte de plus de 35 000 spécimens qui ont enrichi les collections d'herbiers.
- Encadrement de nombreux stages de techniciens, d'ingénieurs, d'étudiants de master.
- Encadrement de nombreuses thèses.
- Rédaction de nombreux rapports, d'ouvrages et chapitres d'ouvrages.
- Actions, articles et émissions de vulgarisation.
- Réalisation de plusieurs cartes CD-Rom et sites web.
- Nombreuses communications dans des conférences scientifiques.
- Nombreux posters.
- Très nombreuses publications dans des revues scientifiques à comité de lecture : 98 articles, dont 36 dans des revues indexées à l'ISI, (quinze avec un facteur d'impact supérieur à 1 ; neuf avec un facteur d'impact supérieur à 2 et deux avec un facteur d'impact de 3,889).

Globalement : une communauté scientifique revitalisée, aux compétences et aux outils renforcés, structurée en réseaux régionaux, avec une synergie interrégionale stimulante entre l'Afrique, l'Asie et l'océan Indien.

Cette action s'est poursuivie durant le premier semestre 2011, sous l'égide du MAEE qui a joué un rôle moteur et a sollicité des bailleurs potentiels forts comme l'Agence française de développement (AFD) et le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM). Le travail s'effectue alors en concertation

étroite avec tous les contacts scientifiques et institutionnels de SEP au Sud, en France et ailleurs (de nombreuses universités et institutions de recherche en Europe et aux États-Unis déjà impliquées dans plusieurs projets SEP participent à la réflexion sur la suite).

Durant les années 2011 et 2012, de très nombreuses itérations ont lieu pour préciser le projet, des contacts sont établis avec un certain nombre d'entreprises et d'organismes fédérateurs du privé pour étoffer le nouveau volet consacré à l'interface recherche-action. Des entreprises impactant la biodiversité sont approchées comme les miniers Eramet et Areva, ou exploitant la biodiversité, comme les entreprises cosmétiques fédérées par Cosmetic Valley ou les entreprises pharmaceutiques comme Fabre. Le groupement d'intérêt public « Écosystèmes forestiers » (GIP Ecofor) aide à contacter les exploitants forestiers, et Bioersity International aide à travailler sur le secteur de l'agrobiodiversité, y compris avec le réseau des centres de CGIAR.

En juin 2012, un séminaire de cinq jours est organisé à Paris pour finaliser la construction du programme, qui réunit une cinquantaine de participants des quatre régions du Sud et du Nord. Il est organisé sous forme de travaux en groupes autour de quatre domaines : (1) forêt/REDD⁵ ; (2) mines⁶ ; (3) cosmétique et pharmacie ; et (4) agrobiodiversité. Commencé par une concertation Sud-Sud de trois journées accueillies à l'Unesco par Noëline Raondry, botaniste malgache et directrice du programme Man and Biosphere, il est terminé par de deux journées de concertation Sud-Nord accueillies à l'AFD.

Fin 2012, à l'issue de toutes ces réflexions, le futur programme SEP2D est élaboré sur les bases suivantes :

Le programme SEP2D, comme SEP, devra servir un **double objectif de préservation de la biodiversité et de développement**, et se consacrer aux capacités scientifiques du Sud en biodiversité végétale. L'approche spécifique de SEP avait consisté à réunir une communauté scientifique autour d'un thème central (le végétal) et à lui donner les moyens de se **redynamiser en menant en réseau plusieurs activités complémentaires**. La nouvelle phase ajoutera une composante centrée sur **l'interface recherche/action**, qui **mobilise les scientifiques sur des problèmes concrets de conservation et de valorisation durable des plantes**, dans le cadre d'opérations « pilotes » en partenariat entre scientifiques et acteurs, avec un accent particulier sur les partenariats public-privé. Le lien entre recherche et action se fera autour de quatre thèmes : (1) forêt/REDD+ ; (2) mines ; (3) cosmétique et pharmacie ; et (4) agrobiodiversité.

Un autre aspect important de SEP2D concernera l'application des principes de la CDB ainsi que de la SMCP ses cinq ambitions pour la diversité végétale : « celle-ci est connue, documentée et reconnue, conservée ou favorisée, utilisée

5 Réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des sols (REDD) ; le « + » de « REDD+ » est l'aspect qui intéresse SEP2D : il ajoute en effet aux programmes REDD un volet de préservation de la biodiversité et de respect des communautés locales.

6 Il s'agit plus précisément de l'atténuation de l'impact des activités minières.

de façon durable et équitable, l'éducation et sensibilisation sont favorisées et les capacités et l'engagement du public sont en place pour mettre en œuvre la Stratégie ». De nombreuses activités du programme permettront de relayer les principes de l'Accès et du partage des avantages résultant de l'utilisation de la diversité génétique (APA) et de sensibiliser et former les équipes impliquées. Ces activités viseront à aider les pays, les scientifiques et les acteurs à s'approprier ces principes. Les opérations pilotes, quant à elles, permettront une mise en œuvre locale des principes de l'APA et la formulation d'éventuelles propositions d'amendements lors des prochains rendez-vous de la CDB.

Pour cela, le programme SEP2D comprendra un ensemble d'activités complémentaires, dans les catégories suivantes.

– **Opérations pilotes** : centrées sur l'**interface recherche/action**. Ces opérations réuniront des scientifiques du Sud et du Nord avec des acteurs locaux et internationaux, en privilégiant les entreprises⁷ qui utilisent la biodiversité ou ont un impact sur elle. Ces opérations : (1) seront construites à partir des besoins des acteurs ; (2) devront produire des résultats opérationnels pour ces derniers ; (3) ainsi que de la connaissance sous forme de publications scientifiques et de nouveaux modules de formation. Ces opérations seront cofinancées par SEP2D et des fonds additionnels apportés par les partenaires industriels ou autres acteurs.

– **Projets de recherche** : ceux-ci seront dédiés aux plantes et s'intéresseront aux quatre thèmes retenus ainsi qu'aux savoirs traditionnels associés. L'implication des sciences humaines sera encouragée, notamment sur les questions et concepts clés sous-jacents au droit et à l'économie de la biodiversité.

– **Appui aux collections** : ces projets seront consacrés aux herbiers, aux collections vivantes des jardins botaniques et aux banques de gènes. Pour les herbiers, SEP2D se focalisera sur leur informatisation, visant à achever l'effort de numérisation initié par la première phase du programme SEP, qui a déjà permis de numériser un tiers d'un total de 660 000 spécimens dans seize herbiers.

– **GBIF** : l'appui à la participation efficace des pays du Sud dans le GBIF, initié par le programme SEP, sera aussi poursuivi. Par ailleurs, SEP2D œuvrera pour l'extension du portail GBIF aux données d'abondance, précieuses pour les calculs des stocks de carbone utilisés dans les questions de changement climatique.

– **Formation** : des formations techniques seront mises en œuvre : gestion et numérisation des collections, GBIF, conservation et valorisation durable de la biodiversité, principes et procédures de la CDB, etc. Des formations académiques seront également soutenues : cursus universitaires du Sud et le cursus international Sud-Sud et Sud-Nord mis en place dans le cadre du programme SEP.

⁷ En plus des entreprises, d'autres acteurs (ONG, agences publiques, etc.) pourront être considérés.

– **Conférences et ateliers** : appui à la participation des botanistes du Sud à des conférences scientifiques et organisation de conférences et ateliers. Ces derniers seront l’occasion de partager les expériences et résultats des projets, ainsi que de réfléchir aux questions liées à la CDB. Ces réflexions, en s’appuyant sur les cas concrets des opérations pilotes, aideront : (1) à la mise en œuvre pratique des textes internationaux dans le contexte national et (2) à proposer des amendements lors des prochains grands rendez-vous liés à la CDB (OSASTT, organe subsidiaire chargé de l’application, etc.).

Le programme devra s’inscrire clairement comme un des instruments susceptibles de contribuer à la mise en œuvre des vingt objectifs d’Aichi (Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020).

Instruction du programme SEP2D

Sur la base du bilan d’actions du programme SEP, les années 2012 à 2015 ont été consacrées à l’instruction du futur programme SEP2D, en particulier pour définir les budgets et les niveaux de financement des différents bailleurs. Des lettres d’intention (neuf) ont été obtenues de la part d’institutions françaises, d’organismes internationaux, et d’institutions et autorités du Sud. Malheureusement, toutes ne se traduiront pas par un financement concret du programme, ni même par une mise à disposition de ressources humaines.

Le processus d’instruction a été particulièrement long, complexifié notamment par les difficultés suivantes :

- le changement d’interlocuteurs dans les organismes obligeant à réexpliquer le programme ;
- le retard de l’évaluation du programme SEP, avec un changement de l’opérateur chargé de l’évaluation ;
- la réticence de plusieurs organismes à s’engager financièrement, en période d’incertitude budgétaire ;
- la difficile compatibilité des procédures administratives des différents bailleurs, ainsi que les divergences de calendrier de mise en place des financements.

Un groupe informel a été mis en place, comprenant des représentants du ministère des Affaires étrangères et du ministère de la Recherche, de l’IRD, du MNHN et de l’Unesco. Fin décembre 2013, le nouveau projet est finalisé dans ses grandes lignes mais des points restent à préciser pour tenir compte des remarques, parfois contradictoires, des différents financeurs. Le ministère des Affaires étrangères a joué un rôle crucial dans cette période de négociation et de finalisation.

En janvier 2014, seuls l’AFD et le FFEM ont exprimé leur accord de financement. L’IRD va les rejoindre rapidement, de même que le ministère des Affaires

étrangères qui toutefois ne participera pas directement au fonctionnement global, mais s'engagera à réserver des sommes fléchées sur les budgets des ambassades (en particulier les bourses pour étudiants). Le MNHN s'engage également, en avril 2014, sur un cofinancement incluant des prestations en nature. D'autres partenaires s'engagent à financer des actions déterminées ou vont finalement renoncer au financement global.

Une étude de faisabilité est finalisée en juin 2014 donnant lieu au texte du projet qui sera plusieurs fois revisité au cours de la procédure de soumission en trois étapes du FFEM et de l'AFD. Finalement, le démarrage du programme est retardé à 2015, dans l'attente de fonds suffisants des deux principaux bailleurs, le FFEM et l'AFD.

Un petit groupe de travail se consacre à trouver les ajustements répondant aux différentes préoccupations des bailleurs. Finalement, le contrat de mise en place du programme SEP2D est signé à l'occasion du VIIe congrès européen des jardins botaniques, le 6 juillet 2015, sous l'égide de l'ambassadeur à l'Environnement, Xavier Sticker par l'AFD, le FFEM, l'IRD et le MNHN.

Éditeurs scientifiques

J.-P. Profizi, S. Ardila-Chauvet, C. Billot, P. Couteron,
M. Delmas, T. M. H. Diep, P. Grandcolas, K. Kokou,
S. Muller, A. S. Rana, H. L. T. Ranarijaona, B. Sonke

Biodiversité des écosystèmes intertropicaux

Connaissance,
gestion durable et valorisation



Biodiversité des écosystèmes intertropicaux

Connaissance, gestion durable
et valorisation

Éditeurs scientifiques

Jean-Pierre PROFIZI, Stéphanie ARDILA-CHAUVET, Claire BILLOT,
Pierre COUTERON, Maité DELMAS, Thi My HANH DIEP,
Philippe GRANDCOLAS, Kouami KOKOU, Serge MULLER,
Anshuman Singh RANA, Hery Lisy Tiana RANARIJAONA, Bonaventure SONKE

*Cet ouvrage est une contribution du programme
« Sud Expert Plantes Développement Durable » (SEP2D).
Il a bénéficié du soutien de Agropolis Fondation.*

IRD Éditions

INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DÉVELOPPEMENT

Collection Synthèses

Marseille, 2021

Photo 1^{re} de couverture

© IRD/R. Oslisly – Forêt galerie dans le parc national de la Lopé, Gabon.

Photo 4^e de couverture

© IRD/G. Villegier – Fruits de *Coffea liberica*, espèce endémique d'Afrique de l'Ouest, introduite à La Réunion.

Citation requise :

PROFIZI J.-P. et al. (éd.), 2021 : *Biodiversité des écosystèmes intertropicaux. Connaissance, gestion durable et valorisation*. Marseille, IRD Éditions, coll. Synthèse, 784 p.

Coordination fabrication

IRD/Catherine Guedj

Préparation éditoriale

Agropolis Production/Isabelle Amsallem

Mise en page

Desk (53)

Maquette de couverture

IRD/Michelle Saint-Léger

Maquette intérieure

IRD/Pierre Lopez

La loi du 1^{er} juillet 1992 (code de la propriété intellectuelle, première partie) n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article L. 122-5, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans le but d'exemple ou d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1^{er} de l'article L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contre-façon passible des peines prévues au titre III de la loi précitée.

© IRD, 2021

ISBN papier : 978-2-7099-2938-7
ISSN : 2431-7128

ISBN PDF : 978-2-7099-2939-4
ISBN epub : 978-2-7099-2940-0